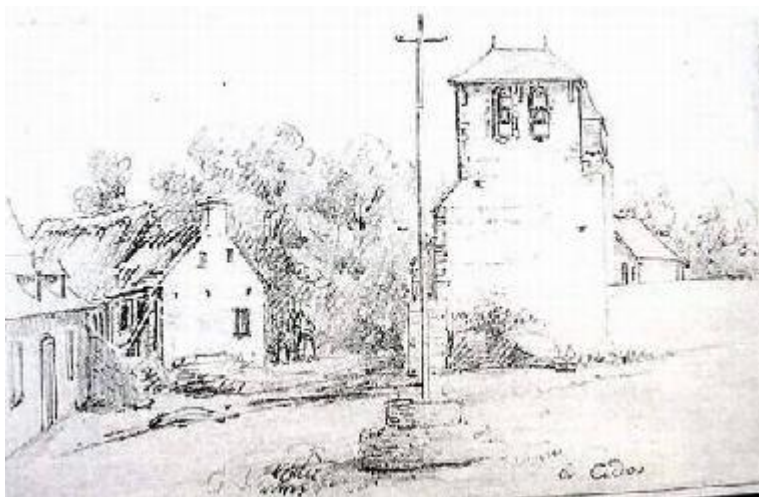


La restauration de l'église d'Odos

La transformation de l'église date du XIXème siècle...



1 2 3

LA RESTAURATION DE L'EGLISE D'ODOS AU XIXème SIÈCLE

L'église d'Odos, telle qu'elle apparaît en 1841 avec son mur clocher, sur le croquis de LATASTE, a recouvré l'aspect qu'on lui connaît aujourd'hui au cours d'importants travaux d'agrandissement et de restauration effectués sous la municipalité de Denis FOURCADE entre 1850 et 1860.

En 1848, un devis estimatif, daté du 20 juin,

prévoit que "l'agrandissement de l'église aura lieu du côté méridional, en prolongeant le bas-côté déjà commencé, jusqu'au mur occidental qui sert de clocher. Il sera établi deux nouvelles colonnes avec les fermes de la charpente formées par des courbes à la Philibert DELORME. Dans la prolongation du mur méridional du bas-côté, il sera établi la nouvelle porte d'entrée de l'église, laquelle sera au droit de l'actuelle, et aussi au droit d'un entrecolonnement qui formera la séparation de la nef d'avec le bas-côté".

Le 7 juillet 1850, a lieu la séance d'adjudication. Les travaux sont confiés à Nicolas BARRÈRE, maçon à Odos, qui l'emporte sur quatre concurrents : Jean BARRÈRE, Laurent MARS, Dominique LAGARDE, scieur de long, tous d'Odos, et Dominique CAUMONT, charpentier à Tarbes. Jean DULOUT, propriétaire à Odos, accepte de servir de caution à l'adjudicataire.

Le 9 mars 1851, lors d'une séance extraordinaire du Conseil Municipal, le Maire expose que, par suite des travaux exécutés *"les cloches se trouvent presque entièrement renfermées dans cette nouvelle construction, ce qui fait que la sonnerie ne se fait presque pas entendre. Le clocher ne peut donc rester longtemps dans cet état ; il est indispensable que nous le fassions restaurer"*.

Et pour assurer le règlement des travaux, dont le devis établi par l'architecte départemental, ARTIGALA, se porte à "la somme de cinq mille et quelques francs", le Maire propose de demander au Préfet *"l'autorisation de vendre aux enchères, en détail, au plus offrant et dernier enchérisseur, soixante pieds de chêne au quartier du Cassoulet... parmi ceux qui ne portent aucun revenu à la commune"*. Il espère aussi *"un secours que le gouvernement pourrait, peut-être, nous accorder vu surtout que la commune n'a jamais rien demandé"*.

Le Conseil, d'un avis unanime, délibère dans le sens proposé par le premier magistrat. Qu'advient-il du projet de vente des arbres ? Cet apport escompté suffira-t-il à financer une dépense dont le montant s'accroît en raison de l'adjonction de travaux annexes, certainement opportuns.

Le nouveau devis, établi le 12 août 1854, pour un montant global de 7 296,75 francs, comporte trois parties :

- le mur méridional de l'église, de la porte d'entrée jusqu'à son retour à l'aspect oriental, l'actuel mur menaçant ruine.
- le carrelage du sol de l'église, qui sera constitué de bandes de pierres de taille des carrières de Lourdes dont l'intérieur desquelles sera rempli en ciment breveté de Saint Avit, de Tarbes.
- la construction d'un nouveau clocher et d'une tribune.

Il est précisé que *"le nouveau clocher sera établi au moyen d'une tour carrée, placée contre le mur occidental de l'église. Cette tour aura 3 mètres 30 de largeur de côté, mesurés intérieurement, et les murs auront une épaisseur de 75 centimètres. L'entrepreneur commencera par enlever les cloches, ainsi que tout ce qui concerne les armatures et les fera déposer en lieu de sûreté"*.

Le mois suivant, le 12 septembre, lors d'une nouvelle réunion du Conseil, le maire s'exprime ainsi : *"Messieurs, vous avez senti la nécessité de faire construire le clocher de notre église, ainsi que la tribune et le sol dont elle est dépourvue depuis plusieurs années. Vous savez également que le mur*

méridional menace ruine. Le chiffre du devis vous étonnera peut-être, vu surtout la modicité de nos ressources, mais le gouvernement, toujours porté à seconder les communes qui font tous les efforts possibles pour se procurer l'indispensable, nous fait espérer qu'il viendra à notre secours".

La commune peut consacrer la somme totale de 5 147,83 francs à cette construction, dont 700 ont été votés par le conseil de fabrique. Il ne reste à trouver que 2 000 francs environ, sous forme de secours, demande appuyée par l'architecte diocésain qui estime, dans son rapport, que "la commune paraît avoir déjà fait beaucoup de sacrifices pour l'entretien de son église".

Par lettre du 11 août 1855, le Ministre de l'Instruction et des cultes informe le Préfet des Hautes-Pyrénées qu'il a accordé un secours de 1 000 francs, en deux annuités de 500 francs chacune.

Il faut refaire les comptes. Le temps presse, car Monseigneur l'Evêque menace d'interdire l'accès à l'église.

Le 13 avril 1856, lors d'une nouvelle délibération municipale, on arrive à "boucler" le budget nécessaire (la vente des arbres procurera, selon estimation, la somme de 1 634,59 francs).

L'adjudication a lieu le 1er juin 1856. Les travaux devront être menés sous un délai de quinze mois. Plusieurs concurrents se retirent après avoir consulté le dossier et sans soumissionner. Les travaux sont confiés à Jean BARRÈRE, maçon d'Odos. Le sieur Mathieu ARBERET, charpentier de Juillan, se porte caution.

Ainsi, au début de 1858, à l'heure des apparitions de Lourdes, les odosséens disposeront-ils d'une église rénovée, mais dont, on peut le regretter, la "silhouette" aura perdu son cachet ancien, bien attachant.

Michel Sauvée - « Le Passé Odosséen »

Bas du formulaire
Haut du formulaire

add	121	9	IstRayon
-----	-----	---	----------

Le moulin d'Odos



Le moulin et ses propriétaires successifs...

1

LE MOULIN D'ODOS

Cette grande bâtisse, à la sortie du village, sur le chemin de Laloubère (actuelle rue de Bigorre), désormais propriété communale, date vraisemblablement du XVII^e siècle. Propriété des CASTELNAU, puis des PALAMINY, seigneurs de Laloubère, elle était affermée sous le régime d'un moulin banal (1).

Les actes notariés consultés (minutes LACAY, notaire à Tarbes), attestent

que, dès 1713, un odosséen en avait pris le fermage sans, toutefois, pouvoir l'exploiter : *"le dit moulin ne moult pas depuis fort longtemps à cause que l'inondation de la rivière de l'Adour en aurait emporté la digue qui estoit dans la rivière"*.

En juillet 1715, un acte rédigé en bonne et due forme, établi par Jean DEFIS, de Laloubère, fermier judiciaire des biens, rentes et revenus dépendant du château et seigneurie de Laloubère, prolonge

le bail fait à Roch DAVEZAC, dit Compay, et à son fils Arnaud, pour une période de trois ans, moyennant un loyer de trente et un sacs de grain, moitié seigle et moitié millet. Le loueur s'engage à la remise en état de la toiture, qui était en chaume, et aussi *"à tenir l'eau dans le canal pour que le dit moulin puisse moudre"*.

La description des biens mis à disposition est ainsi rédigée *"le moulin banal dépendant du dit château et seigneurie de Laloubère, situé dans le terroir du dit lieu d'Odos, sur le canal de la Gespe, moulant à deux meules avec les terres dépendantes du château"*.

Le bail sera renouvelé pour une nouvelle période de trois ans, le 11 décembre 1720. Anne, autre fils de Roch DAVEZAC, s'associant solidairement à l'exploitation et au règlement du loyer, porté cette fois à quarante trois sacs de grains (signe sans doute que le moulin était de nouveau en usage,

d'autant que l'inflation était à cette époque, quasi inexistante) à porter dans le château de Laloubère le seigle à Notre Dame de septembre, et le millet à fête de Toussaint de chaque année, *"à peine de tous dépens, damages et intérêts"*...

Roch décèdera à Odos le 17 janvier 1740 à l'âge de 80 ans.

Son successeur immédiat n'a pas été recherché, mais c'est un tarbais, de la paroisse Saint Jean, Guillaume BORDES, qui assurera la relève, en tant que meunier, en venant épouser à Odos, le 2 décembre 1758, Jeanne BARRÈRE.

Guillaume décédé en 1782, à l'âge d'environ 60 ans, laissera sa veuve et ses deux filles poursuivre la tâche durant quelques années.

En effet, l'une d'elles, Jeanne Marie, épousera le 17 juin 1788 à Odos, Pierre BARRÈRE, dit Marioulet (cette maison se situe face à la mairie), et recevra, en guise de dot, une dizaine d'ares au chemin de Lamiau, (actuel chemin de Beyrède) la somme de quatre cent livres, de l'ameublement, linges et hardes, mais à la condition expresse et suspensive que sa mère, veuve, n'ayant point de maison à elle, devra être logée dans la maison de son gendre...avec son autre fille, Jeanne aînée, encore célibataire, *"à condition seulement que la dite BARRÈRE mère viendra à quitter le moulin où elle demeure en qualité de meunière avec la dite Jeanne, sa fille aînée, et qu'elle n'entrera pas dans un autre moulin"*.

La veuve BORDES décèdera le 17 novembre 1793, à l'âge de 80 ans, en son domicile, au moulin de la "citoyenne" PALAMINY, sans apparemment avoir fait jouer la clause suspensive.

Jeanne-Marie, de son côté, veuve elle aussi, dès octobre 1795, restera bru dans la maison Marioulet, épousant quatre mois plus tard son propre beau frère, cadet Guillaume BARRÈRE...et accouchant 15 jours après d'une fille, posthume de son défunt mari.

Quant à Jeanne, l'aînée, elle trouvera parti, en épousant en décembre 1799 à 34 ans, un autre BARRÈRE, prénommé Simon, de six ans son cadet.

Mais, revenons à notre moulin...

La succession de la veuve BARRÈRE fut assurée par Raymond LACAZE, natif de Fontrailles, qui s'unit en octobre 1794, toujours à Odos, à Andrée CAPDEGELLE, originaire de Luc, puis par son fils Laurent et son petit-fils Jean, soit près d'une centaine d'années de meunerie pour cette famille.

Ce relais familial sera assuré par la venue d'un gendre, époux de Joséphine LACAZE en 1880, Jean-Marie LAFFORGUE, lui même meunier et fils de meunier de Vielle-Adour, qui succéda à Jean LACAZE, décédé en son moulin en 1883.

Tout au long du XIXème siècle, le moulin et son canal de dérivation (ainsi qu'un moulin à scie sur une parcelle contiguë) restèrent la propriété de la famille de PALAMINY, jusqu'au moment, en 1898, où Jean-Marie LAFFORGUE "exploitant de moulin à moudre" en fit l'acquisition.

Une revente ultérieure, vers 1940, fut faite à un juillanais, avant l'acquisition définitive sous la municipalité RIEUDEBAT, de ce moulin qui assurait encore son service dans les années 50.

Michel Sauvée - « Le Passé Odosséen »

Bas du formulaire
Haut du formulaire

add	122	9	IstRayon
-----	-----	---	----------

L'origine du blason d'Odos

L'histoire du blason de la commune reste une énigme...



Bas du formulaire